

RECOMMANDATIONS POLITIQUES DE DYNAMO INTERNATIONAL STREET WORKERS NETWORK

**PROTECTION SOCIALE, CITOYENNETÉ ET
TRAVAIL SOCIAL DE RUE**



Dans le contexte de la crise économique actuelle, une partie importante des citoyens européens se retrouve dans des situations de vie précaires et dépendent des services sociaux prévus par leur Etat. Aujourd'hui, la crise économique et financière frappe doublement les **membres les plus vulnérables** de notre société.

D'un côté les personnes se trouvant dans une situation défavorable sur le marché du travail sont les **premières victimes de la récession économique** et voient leur conditions de vie se détériorer : les catégories de personnes aux revenus les plus faibles, c'est-à-dire les jeunes, les migrants et les travailleurs peu qualifiés dépendent souvent de contrats temporaires et sont les plus affectés par la hausse de chômage¹. Ce sont ces personnes-là qui sont également les plus en risque d'endettement, d'insolvabilité et de perte de sécurité (logement, sécurité sociale, soins de santé, éducation et formation). L'accompagnement et le soutien de ces personnes par des politiques sociales sont d'autant plus nécessaires de nos jours.

De l'autre côté, les mesures d'austérité que s'imposent les états européens touchés par la crise pour rétablir leur équilibre budgétaire engendrent des **restrictions de prestations sociales**. Bien que les réformes des systèmes de protection sociale varient fortement d'un pays européen à l'autre, globalement les domaines les plus touchés par ces mesures de restrictions sont les retraites, les systèmes d'assurance santé et le chômage². Ces mesures fragilisent davantage les membres de la société - **jeunes, femmes, personnes âgées et personnes handicapées** - qui se trouvent déjà en situation de précarité, et en particulier les personnes en situation de rue.

L'**exclusion des jeunes** représente un des plus grands défis sociaux. En janvier 2013, un jeune actif sur cinq est sans emploi en Europe. Cela affecte gravement l'avenir des systèmes de protection sociale, dans la mesure où le chômage des jeunes est susceptible de se transformer en chômage de longue durée³. Au-delà du coût que le chômage représente pour la société, cette situation peut avoir des conséquences alarmantes sur de jeunes individus : une perte de l'estime de soi, des ambitions déçues, et une entrée dans la vie adulte indépendante retardée⁴. **Les enfants sont tout particulièrement en risque de pauvreté** et d'exclusion sociale⁵. Pendant les deux dernières décennies, dans beaucoup de pays européens, le risque de pauvreté s'est déplacé de la population âgée vers la jeunesse.

Pour l'année 2013 – **l'année de la citoyenneté européenne** –, il est particulièrement important de permettre à chaque individu d'avoir une place dans notre société afin de garantir le respect des droits qu'accorde la charte des **droits fondamentaux de l'Union Européenne** à tous ses citoyens, comme le droit d'accès aux prestations de sécurité sociale, à une aide sociale destinée à assurer une existence digne (Art. 34), ou encore le droit de l'enfant à la protection et aux soins nécessaires à son bien-être (Art. 24)⁶. Veiller à l'application de ces droits est également important pour **prévenir la fragmentation sociale**.

La crise et l'insécurité sociale mettent en évidence l'urgence de garantir une protection sociale viable sur le long terme. Il est temps de se poser la question : **quelle place l'Union européenne d'aujourd'hui accorde-t-elle à ses citoyens et dans quelle mesure les systèmes de protection sociale permettent-ils l'inclusion de personnes marginalisées dans la société ?** Des politiques européennes centrées seulement sur des objectifs économiques négligent la complexité de ce que représente la protection sociale. La participation, la citoyenneté, la compétitivité économique ainsi que la cohésion sociale sont interdépendants et se renforcent mutuellement⁷.

¹ Commission Européenne. COM(2010) 16.12.2010 *Plateforme européenne contre la pauvreté et l'exclusion sociale: un cadre européen pour la cohésion sociale et territoriale*.

² Barbora Brlayova (sous la direction de M. Philippe STECK). *Crise et protection sociale en Europe*. Publication de la Caisse d'allocation familiale.

³ Commission Européenne. Février 2013. *Social Europe. Current Challenges and the way forward. Annual Report of the Social Protection Committee (2012)*.

⁴ Parlement européen. 22013/2045(INI) 8.4.2013 *DRAFT REPORT on tackling youth unemployment: possible ways out. Committee on Employment and Social Affairs*.

⁵ Selon une étude effectuée par le Comité de Protection Social de l'UE en juin 2012

⁶ Journal officiel de l'Union européenne C303/2 14.12.2007. *Information provenant des institutions et organes de l'Union européenne. Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2007/C 303/01)*.

⁷ Bryony Hoskins and David Kerr 10.5.2012. *Final Study Summary and Policy recommendations. Participatory Citizenship in the European Union*. Commissioned by the European Commission, Europe for Citizens Programme.

Face à l'**urgence** de la situation, la **protection sociale** s'impose comme priorité dans les agendas politiques. La crise actuelle met en évidence l'interdépendance des systèmes économiques européens et l'importance d'une **coordination politique** entre les pays de l'UE.

Bien que différents instruments politiques soient déjà mis en place, les efforts de soutien aux personnes **les plus vulnérables** doivent être poursuivis pour que l'**Europe sociale** devienne une réalité pour tous.

LA RÉALITÉ DE LA RUE

Les personnes en situation de précarité ou de pauvreté sont souvent marginalisées dû au fait que leur participation à la vie collective est limitée. Se retrouvant devant peu d'alternatives, ces personnes considèrent souvent la rue comme la meilleure option (ou la moins mauvaise) pour s'en sortir. Les raisons qui mènent une personne à vivre dans la rue sont multiples. La pauvreté, mais aussi les politiques de protection et sécurité sociale, jouent un rôle important.

La **protection sociale** est un **droit humain reconnu**⁸, mais les réalités sociales et politiques des dernières années paraissent de plus en plus réduire la problématique des personnes en situation de rue à une question de choix individuel plutôt qu'à une responsabilité publique. Dans la majorité des pays européens, il n'existe pas de politiques publiques ni budgétaires pertinentes destinées spécialement aux populations en situation de rue. L'autre extrême du regard porté par l'assistanat, réside dans la **criminalisation de la pauvreté**, comme réponse fréquente du pouvoir public par rapport au phénomène de la rue.

A cet effet, les **travailleurs sociaux de rue** sont souvent les **témoins de première ligne** d'une réalité qui n'en finit pas de se dégrader, notamment suite aux politiques d'austérité mises en œuvre par les gouvernements européens.

Dans le respect des principes fondamentaux des personnes, le travail social de rue vise à **protéger et à donner les moyens de se protéger** aux publics les plus vulnérables. Le travailleur de rue est souvent le seul à être en contact direct avec les personnes en situation de rue. Dans certains cas, il constitue le premier et le dernier maillon de la chaîne éducationnelle et de l'aide sociale, lorsque les autres instances ont failli. Il ne doit pas se substituer aux institutions, il doit être un intermédiaire.

Quand le travailleur de rue réalise son travail d'écoute et d'accompagnement, il se trouve face à une ou plusieurs demandes, une recherche de solutions distinctes selon les besoins des personnes dans des situations spécifiques, avec des histoires et des besoins individualisés. Ce sont précisément ces **singularités** qui doivent être prises en considération.

Dans ce contexte, les travailleurs sociaux de rue jouent un rôle clé face au grand public et aux décideurs politiques, par rapport aux violations des droits devant être assurés à tout être humain, quelle que soit sa situation économique, sociale ou culturelle. Le travail de rue doit être considéré comme un investissement fort dans l'action sociale en général et une action de prévention partagée.

De par leur contact régulier et même quotidien avec les populations particulièrement vulnérables, qui sont souvent victimes de violations des droits de l'homme, **le travailleur social de rue constitue un partenaire précieux** pour les autorités locales et les institutions concernées.

C'est dans cette optique que les membres de Dynamo International – Street Workers Network ont participé à l'enquête du Comité des Régions de l'UE concernant le suivi de la Plateforme européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale⁹.

Les recommandations qui suivent sont le résultat de ce travail de concertation et mettent en évidence l'expérience de terrain par rapport aux politiques européennes de lutte contre la pauvreté¹⁰.

⁸ Droit à la sécurité sociale – Art. 22 et 25 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme

⁹ Survey of the EU local and regional authorities on the Europe 2020 "European Platform against Poverty and Social Exclusion" Flagship Initiative, Europe 2020 Monitoring Platform, <https://portal.cor.europa.eu/europe2020/Pages/welcome.aspx>

« Le travail de rue doit être considéré comme un investissement fort dans l'action sociale en général.

De par leur contact régulier et même quotidien avec les populations particulièrement vulnérables, qui sont souvent victimes de violations des droits de l'homme, **le travailleur social de rue constitue un partenaire précieux** pour les autorités locales et les institutions concernées. »

RECOMMANDATIONS POLITIQUES DU RÉSEAU INTERNATIONAL DES TRAVAILLEURS SOCIAUX DE RUE

La protection sociale est un droit à l'humanité et ne peut que porter un pays vers le haut dans un rôle dynamique permettant d'admettre la différence et d'en faire un atout de construction sociale stable. La solidarité sociale est la force d'un pays et représente la meilleure manière de lutter contre la pauvreté. Nous avons comme devoir humanitaire en situation de crise de maintenir l'effort sur la protection sociale pour tous afin de maintenir le rôle d'amortisseur économique.

La situation est alarmante en Europe : ce ne sont pas des individus qui font face à la pauvreté et l'exclusion sociale mais de plus en plus de familles entières. La **pauvreté** devient parfois malheureusement un héritage qu'on se transmet de génération en génération. Elle devient un **scandale politique** avec des pauvres de plus en plus montrés du doigt.

Malgré les engagements sociaux liés aux pays européens, les associations de terrain déplorent la **carence de politiques publiques réelles** et volontaristes qui visent à aider certains groupes vulnérables tels que les enfants en situation de rue ou en rupture scolaire, les jeunes sans emploi, les toxicomanes, les anciens détenus, les victimes de maltraitance et violence familiale.

Cette observation est à mettre en lien avec l'image d'un certain désengagement de l'Etat sur les questions sociales, à travers notamment une délégation de ce domaine aux pouvoirs locaux, aux municipalités qui doivent déterminer leurs propres priorités, stratégies sur le long terme ou encore une répartition des responsabilités entre l'Etat et les collectivités territoriales (République tchèque, France, Pays Bas, ...)¹¹.

Dynamo International – Street Workers Network encourage les institutions européennes et les Etats Membres de l'Union Européenne à adopter un système de protection sociale accessible à tous, de manière égale, sans discrimination et qui doit répondre aux critères suivants :

© **Protection sociale individuelle**

- Appliquer le principe de l'**individualisation des droits** aux politiques sociales : les mesures de protection sociale doivent se focaliser sur les besoins individuels, apporter un soutien approprié aux plus exclus, et être appliquées sans condition d'accès discriminatoire¹² et facteurs culpabilisants. La pauvreté et la différence ne sont pas condamnables !
- Assurer des **ressources financières** à chaque individu pour une vie digne et épanouie : tout individu, quelle que soit sa situation sociale a droit à un **minimum de ressources financières, mobilières et culturelles**, nécessaires à une vie digne et épanouissante. Tout Etat se doit de lui assurer une réelle sécurité d'existence. A cet égard, il n'est pas acceptable que les personnes en situation de pauvreté et leurs enfants soient cantonnés à gérer la matérialité du quotidien (payer les factures, le logement, remplir le frigo, accéder aux soins de santé, ...).
- Une **allocation familiale** octroyée par l'Etat pour toute famille ayant au moins un enfant doit être prévue de manière à ce qu'elle couvre les besoins minimum des enfants et permette de vivre dans la dignité.
- Les **bas revenus et allocations doivent être augmentés au-delà du seuil de pauvreté** national dans chacun des Etats membres. L'harmonisation et la systématisation d'une aide sociale minimale doivent être

¹⁰ « *Recommandations des travailleurs sociaux de rue contre la pauvreté et l'exclusion sociale* », Recommandation n.3, 2eme Forum Paroles de Rue, organisé par Dynamo International, Bruxelles, 26-30 Octobre 2010

¹¹ En République tchèque, l'Etat est en charge des prestations sociales et les municipalités sont en charge du travail de proximité (*outreach work*).

¹² L'UE œuvre à la protection de ses citoyens contre toute discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle et le sexe.

instaurées en l'Europe. Les familles dépendantes des allocations sociales ou disposant d'un bas revenu dépendent beaucoup de temps et d'énergie pour essayer de survivre et de trouver des solutions à leurs problèmes quotidiens. Un revenu fixe et approprié aiderait à réduire cette source de stress constant.

⊗ **Politiques intégrées et fiscalité solidaire**

- **Tout Etat doit se munir d'un système de protection sociale formel, accessible pour tous.** La protection sociale est un droit humain reconnu (art 22 et 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme).
- **Développer des politiques financières et sociales communes** au niveau européen. La méthode ouverte de coordination axée sur une coopération politique volontaire, ainsi que sur l'adoption d'objectifs et d'indicateurs communs, n'a pas contribué à la mise en œuvre des systèmes de protection sociale performants. Il faut une stratégie européenne forte qui mette, de manière contraignante, la protection sociale au cœur des politiques sociales et économiques.

⊗ **Travail préventif et éducatif**

- **Investir dans la prévention :** Dynamo International soutient fortement la position de la Commission européenne quant à l'importance de la prévention « pour développer les compétences et les capacités des personnes et leur assurer un niveau de vie adéquat qui commence à un stade très précoce et se prolonge tout au long de la vie¹³ ».
- **Promouvoir l'éducation dans toutes ses dimensions de manière à ce qu'elle soit accessible à tous :** l'éducation non formelle et informelle, les activités socio-culturelles sont essentielles au développement des individus et particulièrement des plus jeunes ayant moins d'opportunités ou étant marginalisés. Il y a lieu de développer et renforcer sans restriction minimum d'âge, des programmes spécifiques et la transversalité avec toutes les politiques sociales émancipatrices.
- **Des options alternatives d'éducation** doivent être développées. L'éducation informelle doit être prise en compte par des équipes de travailleurs sociaux de rue, comme toutes méthodologies innovantes.

⊗ **Accès aux services**

- Toutes personnes doivent bénéficier d'aides qui prennent en compte l'**accès à la culture, aux loisirs, à l'éducation, à la mobilité, aux activités de bien-être, et aux relations sociales.** Les allocations ne peuvent, de par leur montant, construire l'isolement des enfants et des familles.
- **Améliorer l'accès aux services d'accueil de la petite enfance** afin de promouvoir l'intégration des femmes sur le marché du travail et combattre le problème de l'inégalité homme-femme.

⊗ **Concertation et participation citoyenne**

- **L'élaboration des politiques de protection sociale doit se faire en concertation avec tous les acteurs concernés :** décideurs politiques, représentants institutionnels et socio-professionnels (état, collectivités, établissements publics, associations de terrain), afin de recueillir leurs expertises et leurs points de vue, de les comprendre et de s'accorder avec eux, en vue d'une action partenariale.
- Une attention particulière doit être portée à la **collaboration avec les réseaux d'acteurs de terrain et de jeunes**, en raison de leur travail de proximité permettant d'atteindre les populations cibles et de leur donner la parole.

¹³ « Investir dans l'Europe sociale », Commission européenne, juin 2013

- La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale implique également de **promouvoir les droits fondamentaux de tout individu et notamment des personnes vulnérables en lien avec la citoyenneté**. En effet, les discriminations dont elles peuvent être victimes sont un frein à la sortie de l'exclusion sociale et un terreau au maintien de la situation de pauvreté (exemple: des parents qui ne peuvent trouver un travail car ils sont issus de communautés roms; les personnes sans papier qui peuvent difficilement exercer leurs droits).
- **La participation active des populations vulnérables à la vie collective et au processus décisionnel doit être encouragée**. Mais la question de l'impact réel de ces consultations est posée tout comme la question de l'instrumentalisation de la population cible. Le développement du volontariat ne doit pas empêcher la réflexion sur le retour à l'emploi.

PAROLES DE RUE : DES TÉMOIGNAGES CONCRETS

DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES ...

" (...) Nous travaillons avec des jeunes élevés dans la rue ou dans des institutions sociales, et ils ont des problèmes avec leur carte d'identité, car la loi bulgare prévoit que pour avoir des documents, vous devez avoir une adresse. Cela veut dire que les sans-abri ne peuvent pas obtenir de documents s'ils ne peuvent pas fournir d'adresse. Les jeunes élevés dans des institutions sociales obtiennent en général leur première carte d'identité avec l'adresse de l'institution, mais lorsqu'elle arrive à expiration ils ne peuvent pas la faire renouveler s'ils n'ont pas d'adresse, de logement permanent. Ce problème se pose également aux membres des communautés Rom qui vivent dans des logements illégaux et qui ne peuvent pas en justifier la propriété. Ils ne peuvent pas obtenir de carte d'identité, et ils ne peuvent donc pas bénéficier de l'aide sociale pour les enfants, contre la pauvreté, etc. Et en Bulgarie, la police a le droit de vous arrêter pendant 24h si vous n'avez pas de carte d'identité. C'est un cercle sans fin..."

Ulyana Matveeva, Plateforme bulgare des travailleurs sociaux de rue

"(...) Nous revendiquons une autre manière d'évaluer les politiques sociales et leur économie: il faut introduire d'autres paramètres, ce qui est épargné (par exemple en maladies), ce qui est un investissement pour le futur immédiat (exemple éducation), ce qui coûte le manque de cohésion sociale. Alors nous pouvons changer des pratiques, être plus performants, etc...Mais sans mettre en question le principe. L'État est créé pour défendre et protéger ses citoyens..."

Nous avons besoin d'une politique commune en matière sociale, pour accompagner les dégâts des autres politiques.... Il existe une banque centrale européenne, il faut un ministère qui coordonne les politiques en santé, éducation, services sociaux et emploi, et qui coordonne et oblige à des accords minimums. Avec cette nouvelle échelle (en tenant compte des nuances locales, ou des accents, ou des traditions), nous serons plus efficaces et performants, nous pourrions introduire des "réformes", mais surtout nous pourrions assurer une dignité à toutes les personnes, maintenir un cadre démocratique, promouvoir la compétitivité économique de l'Europe dans le monde, et ouvrir un futur de prospérité. La protection sociale est au cœur de ce projet."

Jon Etxeberria, Plateforme espagnole des travailleurs sociaux de rue

« Bien qu'une protection sociale minimum soit largement appliquée et efficace en France, la vigilance s'impose quand cette protection s'étend à des aides diverses concernant les familles en difficultés. En effet selon les périodes et les gouvernements, nous pouvons voir apparaître des modulations quant au désir d'apporter une aide sociale à tous. De temps à autre, certains imaginent que pour des familles, une forme de pression serait nécessaire pour que l'éducation des enfants annule les comportements excessifs. Des "bien-pensants" posent la question du mérite pour bénéficier de certaines aides et dispositifs palliatifs aux difficultés diverses. Si les parents ne sont pas capables d'élever correctement leurs enfants pour qu'ils ne nuisent pas au bien commun, des prestations sociales pourraient être supprimées. A ce jour, le soutien au plus démunis est en France particulièrement bien appliqué. Mais la vigilance s'impose face aux enjeux financiers et à la dette du pays. »

Philippe Roux, Plateforme française des travailleurs sociaux de rue

...ET UN RESENTI PARTAGÉ¹⁴

« Cette jeune je l'affectionne, je m'inquiète pour elle, j'angoisse avec elle lorsqu'elle va s'inscrire dans cette école après six mois de rue et de squat. Avec sa réalité tellement loin du normatif aseptisé. Je la rassure, elle a des capacités mais je ne lui mens pas sur le mode d'emploi, consciente de sa marginalisation et de son incompatibilité avec les institutions. En rue c'est une caïd, dans ses yeux, je vois une petite fille qui me demande de la soutenir. Dans ce monde, elle cherche mon regard pour la rassurer sur son droit d'exister. »

Anne-Lise Marchesani, Plateforme belge des travailleurs sociaux de rue

« Toutes les démarches entreprises pour le réinsérer restent vaines. Tout n'est que refus. Pourtant, il dit que nous sommes sa seule famille et que sans nous il ne saurait comment faire. Il parle régulièrement de suicide mais à force de le dissuader il dit préférer la prison et qu'il va faire son possible pour être incarcéré. Les trois premiers mois de son incarcération furent le silence total car il n'avait pas le droit de téléphoner durant cette période. Son premier appel fût pour notre centre et son seul contact téléphonique extérieur reste notre centre. Il nous appelle régulièrement afin de rester toujours en contact avec nous. A ce jour, il est en prison depuis 6 mois et notre ASBL vient d'obtenir le droit d'aller le visiter en prison. »

Jean-Philippe Lagoda, Plateforme belge des travailleurs sociaux de rue

“ S. est un jeune âgé de 13 ans, de nationalité bulgare (...) primo-arrivant (...) pas scolarisé (...) Après discussion avec ses parents, nous nous rendons compte que cette famille vit dans une extrême précarité et que dans ces conditions, la scolarité des enfants n'est pas une priorité (...) lors des tournées de quartier, nous lui rappelons l'importance d'une scolarité et l'impact que l'absence de celle-ci pourrait avoir sur son futur : analphabétisme, absence de diplôme, risque accru de ne pas trouver un emploi, (...) démarre alors un parcours du combattant pour trouver un établissement qui accepte d'inscrire ces enfants, alors que l'école est dans l'obligation d'inscrire tout enfant quel que soit son statut administratif, à une époque avancée de l'année scolaire. Aujourd'hui la famille de S. s'est fait expulser de son « logement » (...) Aucune solution n'a été trouvée pour les reloger et depuis cette expulsion, nous n'avons plus de nouvelles de S. ni de sa famille. L'Etat belge n'est-il pas censé donner les mêmes chances et droits aux enfants quel que soit leur statut administratif ? Pour ces enfants et de nombreux autres qui fréquentent notre service, ce n'est manifestement pas le cas !!! »

Gaëtan Pierard, Plateforme belge des travailleurs sociaux de rue

“ Il est sorti de prison ce matin et a déambulé toute la journée pour se retrouver ce soir « chez lui » dans ce quartier témoin de son vécu. D'ailleurs a-t-il un autre « chez lui » ? Je le sens sous pression, un trop plein de violence bouille en lui, cette violence qui lui est faite de le larguer en rue sans argent et sans perspectives.... Autre rencontre avec un jeune « clean » comme il dit et c'est important pour lui. ... Il me parle de lui, ses copines, ses enfants, ses galères et son désir d'en sortir, ... mais après une formation d'un an, il ne trouve pas de boulot, il va s'accrocher me dit-il ! Il est 2h, un dernier tour du quartier et derniers échanges. Pratique d'alliance entre une travailleuse de rue et son public face à un système dont le dysfonctionnement produit des situations inacceptables au regard du respect de la dignité humaine. »

Véronique Martin, Plateforme belge des travailleurs sociaux de rue

¹⁴ Témoignages extraits de l'ouvrage « *Travailleurs sociaux de rue - Récits de vie* » de Dynamo International – Street Workers Network, qui sera publié fin 2013 avec le soutien financier du Programme de l'UE pour l'Emploi et la Solidarité sociale – PROGRESS (2007-2013)

A PROPOS DE DYNAMO INTERNATIONAL – STREET WORKERS NETWORK

Dynamo International coordonne le **Réseau international des travailleurs sociaux de rue** qui agissent sur le terrain auprès de personnes en situation de rue. Le Réseau est actuellement composé de **48 plateformes nationales** de travailleurs de rue provenant de pays du Sud comme du Nord. Véritable Réseau de solidarité, il est reconnu comme réseau européen de lutte contre la pauvreté. Il favorise l'échange de pratiques, la formation, la prise de paroles des acteurs de terrain, l'interpellation des pouvoirs politiques et autres instances dans la lutte contre les exclusions et les inégalités.

Près de **4000** travailleurs sociaux de rue sont représentés dans le Réseau à travers les plateformes membres dont ils font partie. Les 48 plateformes membres du Réseau, elles-mêmes composées d'organisations locales, régionales de travailleurs de rue, représentent plus de **800** d'entre elles dans plus de **290 villes** et de **150 régions**. Les travailleurs représentés dans le Réseau accompagnent directement plus de **385 000 personnes en situation de rue** et ce sont plus de **1 540 000 parents, membres de communautés** qui sont indirectement touchés par leurs actions.

Contact

Dynamo International - Street Workers Network

Rue de l'étoile, 22, 1180 Bruxelles, Belgique
Tél.: +32 (0)2 378 44 22 ; Fax: +32(0)378 44 21
E-mail: dynamo-int@travailderue.org
Web: www.socialstreetwork.org

